



COMMISSION DU STATUT DES EDUCATEURS

Réunion électronique et informatique du 22 Septembre 2020

Présents : Joëlle DOMETZ-RIGAUT, Claude COQUEMA, Pascal LEFEBVRE (CTD du DOF), Luc VAN HYFTE, Kévin WARIN

Les décisions de la Commission du Statut des Educateurs du DOF sont susceptibles d'Appel dans un délai de 7 jours auprès de la Commission Régionale d'Appel Juridique dans les conditions prévues à l'article 11 alinéa D du Règlement Particulier du District Oise de Football.

Ordre du jour :

. Contrôle des déclarations d'Educateurs Responsables pour les 24 équipes engagées en Seniors D1,

La Commission prend connaissance des différents courriers et décide :

A – Prise en compte de l'éducateur Responsable ayant le diplôme minimal requis (CFF3) :

Club	Educateur Déclaré	Diplôme
AS ALLONNE	PINOT Yvan	CFF3
USAP BEAUVAIS	HABEDDINE Nesradine	BEF
US BRESLES	CARRASSET Jackie	AS équivalence CFF3
US CIRES LES MELLO	SOW Alhassane	BEF
AC GRANDVILLERS	BOURGEOIS Martial	BMF
US LAMORLAYE	GNANHOUAN Ncho	BMF
US NOGENT 2	ETOUMANN Dominique	BEF
US PONT STE MAXENCE 2	GOETZ Audran	BEF
ST RESSONS SUR MATZ	BAIS Sylvain	BEF
US RIBECOURT	ROUX Bruno	DES
US ST MAXIMIN 2	DARSOULANT Stéphane	BMF

B – Prise en compte des demandes de dérogation des Educateurs déclarés, mais insuffisamment formés et bénéficiant des mesures transitoires suivantes :

- Educateur déjà en place pour l'équipe D1 lors de la saison 2019-2020,
- Educateur déjà en place lors de la saison précédente et ayant fait accéder son équipe en D1,
- Educateur déjà en place lors de la saison précédente pour une équipe R3 rétrogradée en D1.

Club	Educateur	Diplôme
CS AVILLY	TESSON Jean Philippe	Modules U9, U11
US BALAGNY 2	MACQUET Sébastien	I1, Mod.U19
AS BEAUVAIS OISE (Accession)	BILA Yohan	I1, Mod.U13 et U15
US CHOISY 2	LUISIN Francky	I1, Mod.U19 et U20+
AJ LABOISSIERES (Accession)	BAUDAUX Romain	Rien
US LASSIGNY	LABARRE Nicolas	Mod.U19 et U20+
AS MULTIEN (Accession)	DUCREAU Jean Pierre	I1, I2
ES ORMOY/DUVY (Accession)	GOUYON Olivier	JA
ES VALOIS MULTIEN	DA FONSECA Arthur	Mod.U19 et U20+
AS VERNEUIL	OUADHOUR Marouane	Mod.U19 et U20+

La Commission accorde la dérogation à ces dix responsables désignés pour la saison 2020-2021 et rappelle à ces quatre responsables d'équipes accédant de la D2 à la D1 (MM. BILA, BAUDAUX, DUCREAU et GOUYON) la possibilité de se former au CFF3 dès cette saison, le coût de la formation étant pris en charge par le District Oise de Football uniquement la saison 2020-2021. Cette prise en charge s'effectuant par une opération de crédit effectuée sur le compte club par le DOF.

C – Prise en compte de nouveaux responsables déclarés (Perte de l'éducateur en place à l'issue de la saison 2018-2019) mais qui n'ont pas pu compléter leurs formations la saison 2019-2020 suite aux diverses annulations de modules ou de certification dus au COVID :

Dans ce cas précis, les responsables désignés ont obligation de s'inscrire aux sessions de module et certification CFF3 durant la saison.

Club	Educateur	Diplôme
US PLESSIS BRION	REMI Cédric	ModU19 et U20+
AS ST SAUVEUR	NATTIER Pierre	ModU19 et U20+
SC SONGEONS	JACQUET Cédric	Rien

La Commission accorde la dérogation à ces trois responsables désignés pour la saison 2020-2021 et leur rappelle leur obligation d'inscription et d'obtention du CFF3. La non-inscription, l'absence aux modules et/ou certifications, l'échec lors de la certification entrainerait la perte de dérogation pour le club concerné ainsi que l'interdiction pour le responsable désigné à être déclaré responsable d'une équipe Seniors D1 tant qu'il n'aura pas obtenu la certification CFF3.

Le Secrétaire de séance,

Pascal LEFEBVRE